

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE CHARLEVOIX  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, tenue lundi le quatrième (4<sup>e</sup>) jour du mois de juillet 2022, à dix-neuf heures (19 h 00), au 225 de la rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Sont présents : Mesdames Joannie Bouchard et Martine Tremblay, ainsi que Messieurs Michel Kowalew et Dany Tremblay, sous la présidence de Monsieur le maire suppléant Claude Poulin.

Assiste également à la séance monsieur le directeur général adjoint, Gérald Bouchard.

Sont absents : Messieurs Gilles Harvey et Sylvain Tremblay.

Une première période de questions réservée au public débute à 19 h 02 et prend fin immédiatement (aucune question).

#### **NOTE                    COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE SÉANCE DE NOTRE MRC**

Étant donné l'absence de monsieur le maire Sylvain Tremblay, ce point est reporté au mois prochain.

#### **Rés # 22-07-01            ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Tous les membres du conseil municipal ayant pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par monsieur Gérald Bouchard, directeur général adjoint et greffier-trésorier, sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption.

#### **Rés # 22-07-02            ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 JUIN 2022**

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 juin 2022, et ce, avec dispense de lecture ; une copie dûment conforme ayant été remise à tous les membres du conseil dans les délais prescrits par le Code municipal de la Province de Québec.

#### **Rés # 22-07-03            COMPTES**

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil approuve les comptes de la Municipalité de Saint-Siméon, ci-après présentés et autorise la directrice générale / greffière-trésorière, madame Sylvie Foster ou son adjoint à en faire le paiement :

- Comptes (C2208849 à C2208888, L2200021 à L2200023 et P2200211 à P2200254)	612 309,78 \$
- Salaires et rémunérations des employés et des élus	72 193,85 \$
- Frais de déplacement	1 651,53 \$
<b>TOTAL</b>	<b>686 155,16 \$</b>

**Rés # 22-07-04      ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ DE L'OFFICE D'HABITATION (OH) EN DATE DU 9 JUIN 2022**

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la demande de budget révisé en date du 9 juin 2022, soumis par la S.H.Q. pour l'année 2022. Le déficit pour l'immeuble de Saint-Siméon étant de 36 904 \$, le conseil municipal accepte de payer sa part de 10%, soit 3 690 \$.

c.c. OH de Charlevoix-Est

**Rés # 22-07-05      SAUVETAGE D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST, ACCEPTATION DE LA QUOTE-PART DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 21-11-29 de la MRC de Charlevoix-Est par laquelle le conseil des maires résolu, notamment, d'accepter le scénario à 3 casernes, soit celles de Saint-Siméon, La Malbaie (secteur centre-ville) et Notre-Dame-des-Monts dans l'organisation du sauvetage d'urgence en milieu isolé sur le territoire de la MRC et de déposer une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (volet 4 du Fonds régions et ruralité) au nom de la MRC (pour ses TNO) et au nom des municipalités pour l'achat d'équipements et de formation ;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 2021-12-15 par laquelle la municipalité de Saint-Siméon s'engage à participer au projet d'organisation du sauvetage d'urgence hors route en milieu isolé sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est et à assumer une partie des coûts ;

**CONSIDÉRANT** l'annonce possible d'une réponse positive du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation à la MRC pour le projet « Organisation du sauvetage d'urgence hors route en milieu isolé : Achat d'équipements et de formation », pour une aide financière de 237 526 \$, soit 80 % du montant total du projet ;

**CONSIDÉRANT** le montant restant à financer par la MRC et les municipalités de son territoire (sauf Baie-Sainte-Catherine), soit 60 671 \$, équivalent à 20 % du coût total du projet ;

**CONSIDÉRANT** les 4 scénarios de répartition des coûts déposés et présentés par la direction générale en séance de travail du conseil des maires de la MRC le 31 mai dernier ;

<b>QUOTE-PART sur le montant résiduel de 60 671 \$ à financer (sans BSC)</b>				
	Richesse foncière uniformisée	Population	Superficie	Les 3 scénarios pour 1/3 chacun
Clermont	8 714 \$	12 341 \$	1 523 \$	7 526 \$
La Malbaie	31 431 \$	32 459 \$	13 645 \$	25 845 \$
Notre-Dame-des-Monts	1 816 \$	3 185 \$	1 693 \$	2 231 \$
Saint-Aimé-des-Lacs	5 348 \$	4 374 \$	2 736 \$	4 153 \$
Saint-Irénée	5 097 \$	2 712 \$	1 802 \$	3 204 \$
Saint-Siméon	4 412 \$	4 763 \$	8 197 \$	5 791 \$
TNO	3 853 \$	837 \$	31 075 \$	11 921 \$

**CONSIDÉRANT** que le scénario retenu par le conseil des maires est celui du paiement d'une quote-part équivalent à la somme du 1/3 de chaque scénario suivant : quote-part basée sur la richesse foncière uniformisée, quote-part basée sur la population, quote-part basée sur la superficie;

**CONSIDÉRANT** que la quote-part de la municipalité de Saint-Siméon équivaut à 5 791 \$, montant non récurrent ;

**CONSIDÉRANT** que le montant à assumer lors d'un sauvetage se limiterait au paiement, par la municipalité, des pompiers participants au sauvetage, sur la base de l'entente d'entraide intermunicipale existante ou sur la base d'une nouvelle entente à être rédigée par la MRC et les municipalités ;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par madame Martine Tremblay et résolu unanimement, d'accepter le paiement à la MRC de Charlevoix-Est d'une quote-part au montant de 5 791 \$, non récurrent, pour l'organisation du sauvetage d'urgence en milieu isolé (achat d'équipements et de formation) sur le territoire de la MRC.

c. c. Mme Caroline Dion, directrice générale adjointe, directrice de la sécurité publique et des communications, MRC de Charlevoix-Est

**Rés # 22-07-06      EMBAUCHE DE NOUVEAUX POMPIERS VOLONTAIRES**

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de faire l'embauche de trois (3) nouveaux pompiers permanents sur appel, soit messieurs Nicolas Gagné, Keven Lavoie et Mathieu Lemelin.

**Rés # 22-07-07            MODIFICATION DU STATUT DU CADET MATRICULE « 204 »**

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers de modifier le statut du cadet pompier matricule « 204 », soit monsieur Nicolas Harvey, pour celui de « pompier permanent sur appel ».

**Rés # 22-07-08            POLITIQUE DE PRÊT DU VÉHICULE ÉLECTRIQUE**

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers de préparer une « politique de prêt » du véhicule électrique municipal.

**Rés # 22-07-09            PROGRAMME PAVL POUR 2023**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon a pris connaissance des modalités d'application du volet Soutien du Programme d'aide financière à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes municipales et des travaux admissibles à l'aide financière du volet Soutien;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, y compris la part du Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante, soit l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE la chargée de projet de la Municipalité, madame Sylvie Foster, directrice générale, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

POUR  
CES MOTIFS, sur proposition dûment appuyée il est résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Saint-Siméon autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser ces travaux selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que madame Sylvie Foster, directrice générale, est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

**Rés # 22-07-10 CÔTE DE LA JETÉE**

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la mise à niveau de la côte de la Jetée. Les argents nécessaires à cette mise à niveau seront prises à même la réserve « carrières – sablières ».

**NOTE VIRÉE DES AUTOBUS SCOLAIRES DANS LA RUE DE LA CHAPELLE**

Madame Martine Tremblay, conseillère, fait le point sur une possible virée pour les autobus scolaires dans la rue de la Chapelle.

**Rés # 22-07-11 DEMANDE DE PERMIS DE TRANSPORT POUR « TRANSPORT SAVARY 1982 INC. »**

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier la lettre d'appui délivrée à « Transport Savary 1982 inc. » relativement au transport de personnes entre le Traversier Rivière-du-Loup / Saint-Siméon et le Casino de Charlevoix. Il est recommandé audit transporteur que de n'utiliser que le véhicule le mieux approprié selon le nombre de clients pour offrir ce service.

**Rés # 22-07-12 ORDRE DE CHANGEMENT POUR LES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE SUR LA RUE DE LA CHAPELLE**

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter « l'ordre de change OC-1 » du 29 juin 2022, émise par « ARPO Groupe-conseil, relativement aux travaux d'infrastructure sur une partie de la rue de la Chapelle et qui consiste à « la construction de trois (3) blocs joints qui étaient nécessaires pour permettre le raccordement de trois (3) ponceaux ». Ces travaux représentent une somme de 1 916,94 \$ (plus taxes).

**Rés # 22-07-13 PAIEMENT DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO N° 2 – PROJET PAVL-2021 - TRAVAUX DE PAVAGE SUR UNE PARTIE DE LA RUE DE LA RUE DE LA CHAPELLE ET REMPLACEMENT DE 2 PONCEAUX SUR LE CHEMIN DE PORT-AU-PERSIL**

ATTENDU QUE la firme *Simtrex inc.* nous a soumis, le 22 juin 2022, le décompte progressif N° 2, relativement aux travaux de pavage sur une partie de la rue de la Chapelle et le remplacement de deux (2) ponceaux sur le chemin de Port-au-Persil, au montant de 529 360,60 \$ (taxes incluses) ;

POUR CES MOTIFS sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité procède, suite à la recommandation de la firme « ARPO Groupe-conseil », reçue le 30 juin 2022, au paiement à l'entreprise *Simtrex inc.* au montant de 529 360,60 \$ (taxes incluses), représentant le « décompte numéro 2 », du programme « PAVL-2021 » pour les travaux de pavage d'une partie de la rue de la Chapelle et le remplacement de deux (2) ponceaux sur le chemin de Port-au-Persil.

**Rés # 22-07-14                    CONTRAT POUR L'INSTALLATION DES COMPTEURS D'EAU**

ATTENDU QUE nous avons demandé cinq (5) propositions, relativement à l'installation des compteurs d'eau, soit auprès des entreprises suivantes :

- Plomberie Ferray inc.
- Plomberie Pro-Sam / 9360-5657 Québec inc.
- Plomberie et chauffage CTL
- A. Tremblay & Frères
- Plomberie Gaudreault ;

ATTENDU QUE nous n'avons reçu qu'une (1) seule proposition, soit de la part de :

- Plomberie Ferray inc. ;

POUR CES  
MOTIFS,

sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat relatif à l'installation des compteurs d'eau à l'entreprise " Plomberie Ferray inc. ", selon la proposition déposée le 21 juin 2022, au prix unitaire de 387,94 \$ (plus taxes), soit un total de 9 310,56 \$ (plus taxes) pour vingt-quatre (24) compteurs et au taux horaire de 92,50 \$ (plus taxes).

**NOTE                                SUIVI DES NUISANCES**

Monsieur Gérald Bouchard, inspecteur en bâtiment, fait un suivi du dossier nuisances pour 2022.

**Rés # 22-07-15                    DÉMISSION DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT –  
MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 22-06-21**

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'apporter une modification à la résolution N° 22-06-21, relative à la démission de madame Johanne Dallaire. Ainsi, la date effective de sa démission sera le 2 juillet 2022.

**Rés # 22-07-16                    EMBAUCHE D'UNE AGENTE DE DÉVELOPPEMENT**

ATTENDU QUE le 1<sup>er</sup> juin dernier, la municipalité a procédé à un appel d'offres pour combler le poste « d'agent de développement » ;

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a été mandatée pour le processus d'embauche ;

EN  
CONSÉQUENCE,

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de madame Josyane Gauthier au poste « d'agente de développement », et ce, suite à la recommandation De la Fédération québécoise des Municipalités. Les conditions de travail seront établies en référence à la *Politique sur les conditions d'emploi du personnel 2022-2026*. Son entrée en poste sera le 11 juillet 2022.

**Rés # 22-07-17      EMBAUCHE JOHANNE DALLAIRE À TITRE DE CONSULTANTE**

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche, jusqu'au 31 juillet courant, de madame Johanne Dallaire, à titre de « consultante », au coût de 40 \$ l'heure, pour le traitement des dossiers en cours.

**Rés # 22-07-18      ACHAT D'UNE BOÎTE À POUBELLES POUR LE PROJET « QUAI BRISE-LAME »**

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le prix soumis par « Morneau Tremblay » pour la confection d'une boîte à poubelle pour le quai brise-lame, au coût de 1 300 \$ (plus taxes). Cette dépense sera financée via le programme « EPRT » de Tourisme Charlevoix.

**Rés # 22-07-19      INSTALLATION DE GOUTTIÈRES AU CCRMT ET AUX TOILETTES VILLAGE-RELAIS**

ATTENDU QUE nous avons demandé et reçu trois (3) propositions, relativement à l'installation de gouttières au CCRMT et aux toilettes Village-relais, soit auprès des entreprises suivantes :

- J.R. Tremblay Al. inc.
- Construction Victo
- Morneau Tremblay, construction – excavation ;

ATTENDU QUE J.R. Tremblay Al. inc. a déposé la plus basse proposition, soit 2 800 \$ (plus taxes) ;

POUR CES  
MOTIFS,

sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat relatif à l'installation de gouttières au CCRMT et aux toilettes Village-relais à l'entreprise " J.R. Tremblay Al. inc.", selon la proposition déposée le 22 juin 2022, au prix de 2 800 \$ (plus taxes). Cette dépense sera financée par le programme « PRACIM » ou « PRABAM ».

**Rés # 22-07-20      MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 196**

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'apporter quelques modifications au règlement de zonage numéro 196. Qu'un projet de règlement soit soumis à une séance ultérieure.

**Rés # 22-07-21            CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CORPORATION DE LA RÉSERVE DE BIOSPHERE DE CHARLEVOIX**

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier la signature de la convention de partenariat avec la Corporation de la Réserve de la Biosphère de Charlevoix, relativement à la mise en valeur du Parc municipal de Baie-des-Rochers. Monsieur le maire Sylvain Tremblay ainsi que madame la directrice générale Sylvie Foster ont signé ladite convention en date du 23 juin 2022.

**Rés # 22-07-22            PASSERELLE DANS LE SENTIER DE LA COULÉE DES MÂTS**

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier l'offre de « Morneau Tremblay, Construction – Excavation », pour la confection d'une nouvelle passerelle sur le « Sentier de la Coulée des Mâts » dans le Parc municipal de Baie-des-Rochers, au coût de 21 300 \$ (plus taxes). Cette dépense faisant partie de la subvention suite à l'entente signée avec la Corporation de la Réserve de la Biosphère de Charlevoix.

**Rés # 22-07-23            DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DU QUAI DE BAIE-DES-ROCHERS**

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander à la MRC de Charlevoix-Est une aide financière relativement au projet d'aménagement de quai de Baie-des-Rochers.

**Rés # 22-07-24            DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POUR LA MISE À NIVEAU DU SENTIER DE LA COULÉE DES MÂTS**

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander à la MRC de Charlevoix-Est, des aides financières pour la mise à niveau du « Sentier de la Coulée des Mâts » pour la partie excédant la subvention accordée par la Corporation de la Réserve de la Biosphère de Charlevoix, soit :

- via l'enveloppe « Projets structurants », une somme de 4 468 \$ ;
- via le « Volet régional », une somme de 6 577 \$.

Que madame Josyanne Gauthier, agente de développement est autorisée à signer lesdites demandes.

**Rés # 22-07-25            MODIFICATION À LA RÉOLUTION N° 22-05-22 – CONTRAT DE PLANTATION DES FLEURS**

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'apporter une modification à la résolution N° 22-05-22, ainsi, nous aurions dû lire un montant de « 4 310 \$ » au lieu de 4 025 \$.



**Rés # 22-07-26      DONS & COTISATIONS**

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu unanimement d'accorder les dons et cotisations ci-après :

- Mains de l'Espoir, plan de commandite du 25<sup>e</sup> anniversaire 250,00 \$

**Rés # 22-07-27      FORMATION « MARKETING TERRITORIAL »**

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur le maire Sylvain Tremblay à suivre la formation en ligne portant sur le « Marketing territorial », au coût de 495 \$.

**Rés # 22-07-28      DANGEROUSITÉ SUR LA ROUTE 138**

Suite à la demande écrite de deux (2) contribuables, sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander au ministère des Transports du Québec d'analyser la dangerosité et de tenter de trouver des solutions, relativement à la sécurité sur la route 138 dans les secteurs suivants :

- entre le 315 et le 280 rue Port-aux-Quilles, où la courbe et la vitesse excessive risquent d'occasionner des accidents ;
- et entre le 150 et le 178 rue Port-aux-Quilles, où il a eu quelques accidents de camions transportant des matières inflammables au cours des dernières années.

Des cartes montrant les secteurs concernés seront annexées à la présente.

**CORRESPONDANCE :**

- **MADAME MARGUERITE BLAIS, MINISTRE RESPONSABLE DES AÎNÉS ET DES PROCHES AIDANTS**  
Officialisation du titre « Municipalité amie des aînés » pour 2020-2030.
- **CENTRE RÉCRÉOTOURISTIQUE CAMP ARTHUR SAVARD**  
Demande de permis d'alcool.
- **CORPORATION DE MOBILITÉ COLLECTIVE DE CHARLEVOIX**  
Service de transport collectif sur notre territoire dès le 4 juillet 2022.
- **HYDRO-QUÉBEC**  
Remerciements pour notre collaboration au premier réseau de recharge public pour les véhicules électriques.
- **CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLEDE CHARLEVOIX**  
Invitation à l'assemblée générale annuelle.
- **INDEMNIPRO**  
Avis d'une possible réclamation de la part de Bell Canada.

- **MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES**  
Programme de restauration des sablières et gravières sur les terres du domaine de l'État.

Une seconde période de questions réservée au public débute à 19 h 58 et prend fin immédiatement (aucune question).

**Rés # 22-07-29      FERMETURE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 20 h 00.

*Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Sylvain Tremblay  
Maire

---

Gérald Bouchard  
Directeur général adjoint